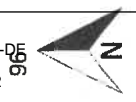


Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-007-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



Commune :
SEEZ (285)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AE
Feuille(s) : 000 AE 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2374 D
Document vérifié et numéroté le 05/05/2022
ASDIF DE SAVOIE
Par Philippe PAILLAGOT
Géomètre principal
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A -----, le -----

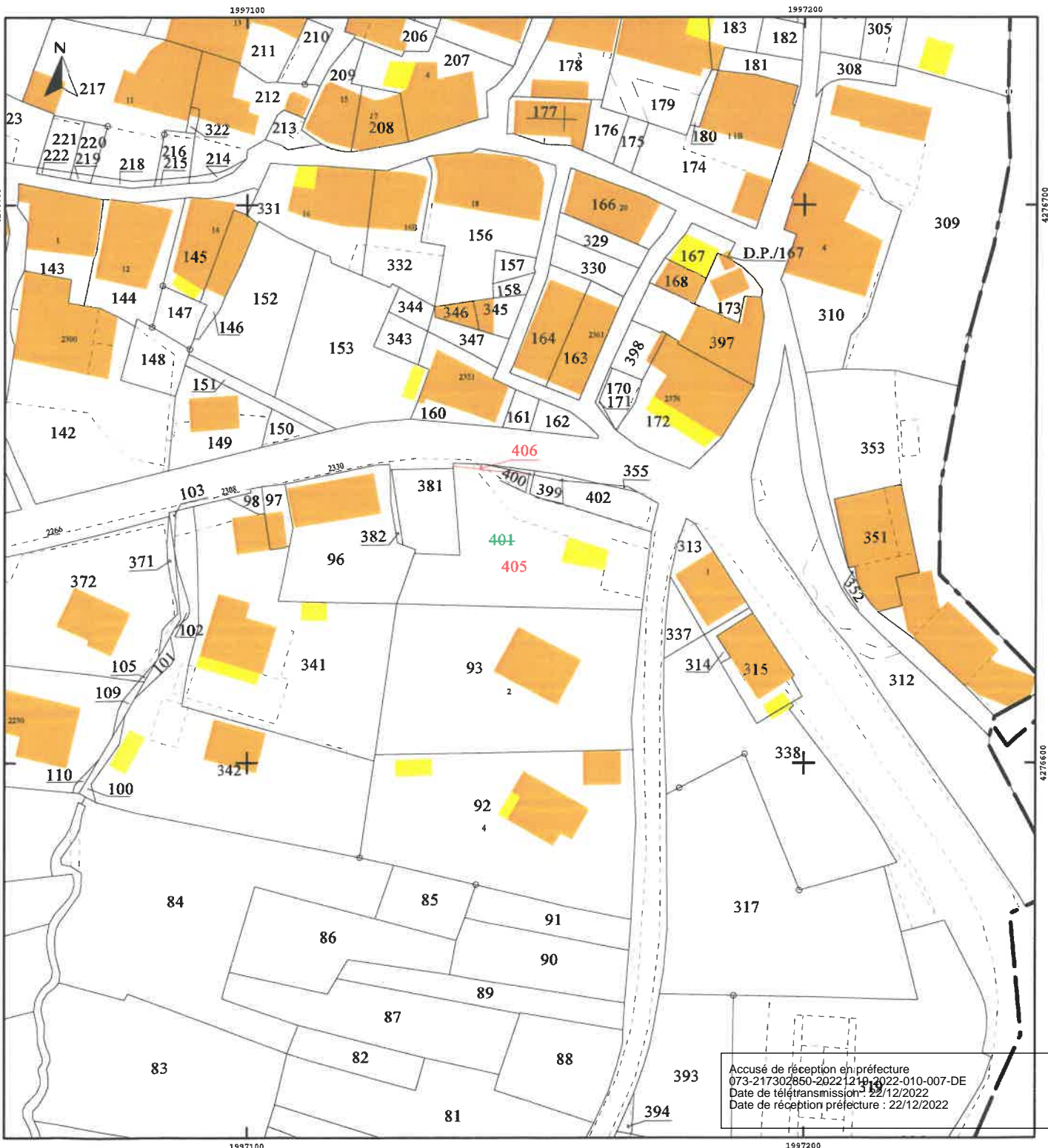
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 05/05/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par AURELIE BRUNAUD (2)
Réf. :
Le 11/01/2022

CDIF de Moutiers
47, rue de Gascogne
BP 17
73601 MOUTIERS CEDEX
Téléphone : 04.79.22.85.30
cdif.moutiers@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les enregistrements d'un acte à publier



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 09/05/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : IY5C452B8H

SF2202258405

DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 073				Commune : 285			SEEZ			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AE	0401			VILLARD DESSUS	0ha07a70ca		285 0002374	AE	0405	0ha07a62ca
							285 0002374	AE	0406	0ha00a08ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Accusé de réception en préfecture
 073-217302850-20221219-2022-010-007-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2022
 Date de réception préfecture : 22/12/2022